La liberté, le bien et l'agir

Michael S. Sherwin, o.p.

automne 2020

Lundi, 10 h 15 à Midi,

Mardi, 11 h 15 à Midi

L'agir humain

- L'acte moral :
  - un acte librement choisi.
  - un acte fait avec connaissance et amour.
  - un acte fait par l'intellect et la volonté.
  - Un acte pour le quel nous méritons être soit loués soit blâmés.
  - L'acte moral est un acte spécifiquement humain.
  - L'acte moral est synonyme de l'acte humain.

    « *nam idem sunt actus morales et actus humani* »

    ST I-II 1.3

Les actes bons et mauvais en général

- Le bien en général:
  - Tout ce qui est, en tant qu'il est, est bon (dans une certaine mesure)
  - Mais, à proprement parler, le bien implique davantage que le simple fait d'être. Il implique une plénitude d'être: quelque chose est bonne si elle est en plein et complet accord avec sa nature.
    - Un chien qui court versus un chien qui boite.
- L'acte humain bon:
  - L'acte humain est bon s'il est fait en pleine harmonie avec la raison

    (il y a une juste proportion dans tous ses éléments: objet, fin et circonstances)

- Le mal en général
  - En soit, la non-existence n'est ni bonne ni mauvaise.
  - À proprement parler, le mal implique une privation d'une perfection qui droit être là mais qui n'y est pas: quelque chose est mauvaise si elle n'est pas en plein et complet accord avec sa nature.
    - Le chien qui boite est un mauvais chien. Il a un mal.
- L'acte humain mauvais
  - L'acte humain est mauvais s'il est fait en désaccord avec la raison

    (il y a un manque de juste proportion dans ses éléments : objet, fin et circonstances)

La liberté de l'homme

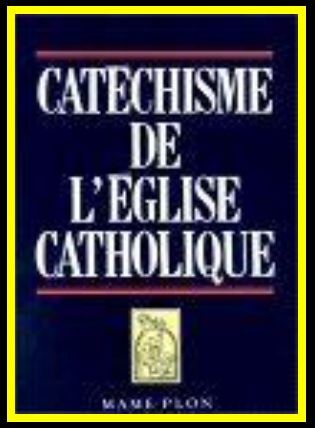

- « Dieu a créé l'homme raisonnable en lui conférant la dignité d'une personne douée de l'initiative et de la maîtrise de ses actes.
  - ''Dieu a 'laissé l'homme à son propre conseil' (Si 15, 14) pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à Lui, parvenir à la pleine et bienheureuse perfection'' (GS 17)
  - 'L'homme est raisonnable, et par là semblable à Dieu, créé libre et maître de ses actes' (S. Irénée, haer. 4, 4, 3). »

Catéchisme de l'Eglise catholique (CEC) 1730

La liberté de l'homme

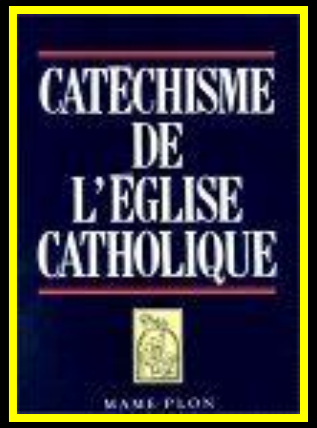

- « La liberté est
  - le pouvoir, enraciné dans la raison et la volonté, d'agir ou de ne pas agir, de faire ceci ou cela, de poser ainsi par soi-même des actions délibérées.
  - Par le libre arbitre chacun dispose de soi.
  - La liberté est en l'homme une force de croissance et de maturation dans la vérité et la bonté. La liberté atteint sa perfection quand elle est ordonnée à Dieu, notre béatitude. »

CEC 1731

Liberté et responsabilité

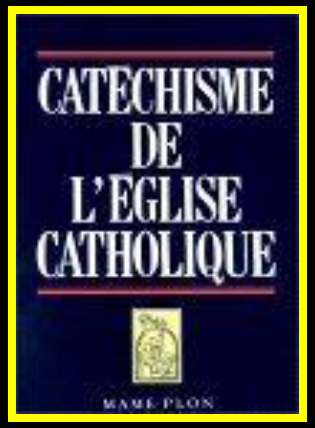

- « Tant qu'elle ne s'est pas fixée définitivement dans son bien ultime qu'est Dieu, la liberté implique
  - la possibilité de *choisir entre le bien et le mal,*
  - donc celle de grandir en perfection ou de défaillir et de pécher.
- Elle caractérise les actes proprement humains.
  - Elle devient source de louange ou de blâme, de mérite ou de démérite. » CEC 1732

Liberté et responsabilité

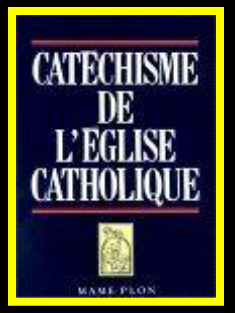

- « Plus on fait le bien, plus on devient libre.
  - Il n'y a de liberté vraie qu'au service du bien et de la justice.
  - Le choix de la désobéissance et du mal est un abus de la liberté et conduit à " l'esclavage du péché " (cf Rm 6, 17).
- La liberté rend l'homme *responsable* de ses actes dans la mesure où ils sont volontaires.
  - Le progrès dans la vertu, la connaissance du bien et l'ascèse accroissent la maîtrise de la volonté sur ses actes. »

    CEC 1733 - 1734
- « Tout acte directement voulu est imputable à son auteur »
  - Par ex. : Caïn (Gn 3, 13); David (2 Sam 12, 7 - 15) CEC 1736

Ce qui peuvent limiter notre liberté (rendre l'acte involontaire)

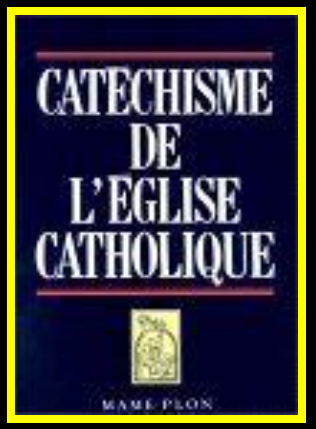

- « L'*imputabilité* et la responsabilité d'une action peuvent être diminuées voire supprimées par
  - l'ignorance,
    - l'inadvertance,
  - la violence,
  - la crainte,
  - les habitudes,
  - les affections immodérées
  - et d'autres facteurs psychiques ou sociaux. »

CEC 1735

Ce qui peuvent limiter notre liberté (rendre l'acte involontaire) ST I-II 6
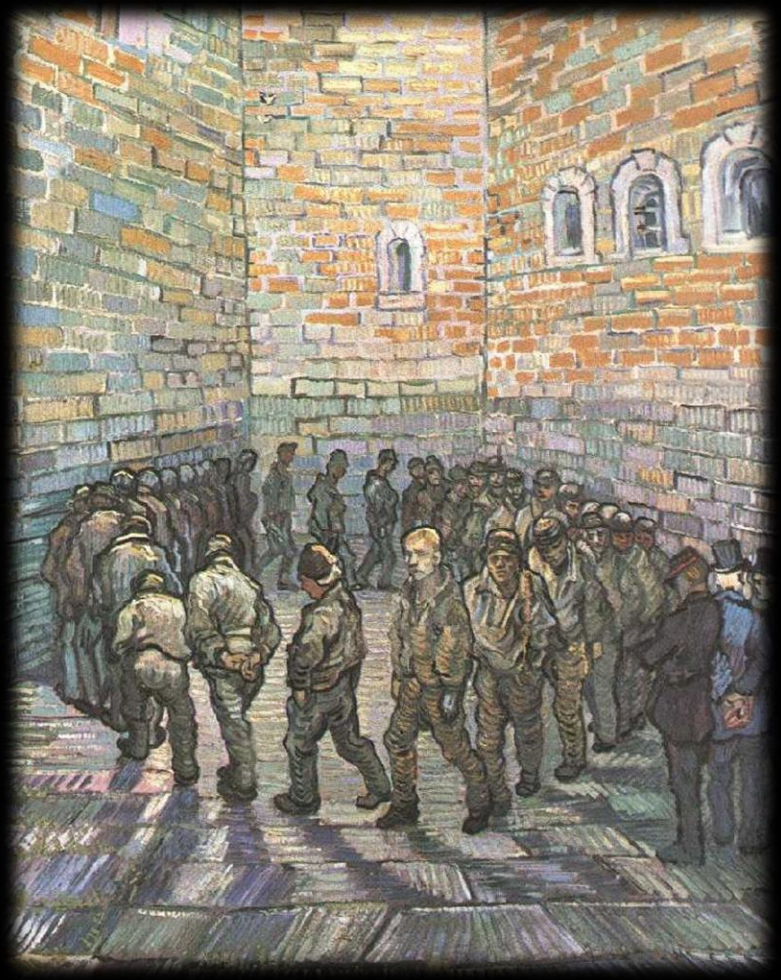
- Violence
- Crainte *(metus)*
- Concupiscence
- Ignorance